

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Un **comité de pilotage « ABYLA »** est créé.

Article 2 : Chef de projet

Madame Elisabeth GOIG, Directrice déléguée au Développement, est nommée Chef de projet « ABYLA ».

Article 3 : Composition

Les autres membres du comité de pilotage « ABYLA » sont :

- M. Hervé ISAR, Vice-président chargé du Patrimoine,
- M. Gérard SOULA, Vice-président chargé du Système d'Information,
- M. Damien VERHAEGHE, Directeur Général des Services,
- M. Serge PORTELLA, Directeur de la DOSI.

Article 4 : Compétences

Le comité de pilotage « ABYLA » est chargé de suivre la mise en œuvre du déploiement du logiciel ABYLA et de proposer des arbitrages au Président.

Article 5 : Exécution du présent arrêté

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2012
Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Destinataires :
Intéressés
Directions et services administratifs
Composantes


Yvon Berland

